



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 91768

Texte de la question

M. Henri Jibrayel expose à Mme la ministre de la santé et des sports que, chaque année, près de 8 000 nouveaux cas d'autisme sont révélés. Malheureusement, notre pays connaît un grand retard sur ce sujet alors qu'il est possible d'aider dès le plus jeune âge des enfants à progresser de manière considérable avec des stratégies éducatives spécifiques. La méconnaissance de ce handicap et sa large absence des nomenclatures officielles permettent encore des confusions avec d'autres handicaps et surtout empêchent que soient reconnues et appliquées les stratégies éducatives susceptibles de réduire les difficultés cognitives et comportementales des personnes autistes et de favoriser leur épanouissement en milieu ordinaire chaque fois que cela est possible. C'est la raison pour laquelle il lui demande si le Gouvernement entend faire de l'autisme une grande cause nationale en 2011.

Texte de la réponse

Le choix du thème de « grande cause nationale » ou de « campagne d'intérêt général » ressort de la décision du Premier ministre. Pour l'année 2011, le Premier ministre a attribué, mardi 23 novembre 2010, le label de « grande cause nationale » au collectif d'associations « Pas de solitude dans une France fraternelle », constitué autour de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce label permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et souhaitant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91768

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11575

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 335